RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE

DE

MOULINS-LÈS-METZ

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
22/06/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PINAULT

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2022-47- Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes permanent auquel participeront l'Eurométropole de Metz et d'autres membres situés dans le département de la Moselle intéressés par la démarche, pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe,

ACCEPTE que l'Eurométropole de Metz soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

DECIDE que la Commission d'Appel d'Offres de l'Eurométropole de Metz soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés, pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,

MANDATE l'Eurométropole de Metz ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation de gaz des sites de la commune auprès de GRDF et recevoir directement les informations,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions éventuels,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/06/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20220628-2022-47-DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2022
Affichage : 30/06/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.